

**LES MEDIAS ET L'IDENTITE REGIONALE :
REALITES ET PERSPECTIVES**

AVIS

**du Conseil Economique et Social Régional
de Basse-Normandie adopté à l'unanimité**

le 28 avril 2000

LES MEDIAS ET L'IDENTITE REGIONALE :

REALITES ET PERSPECTIVES

Parce qu'ils contribuent à l'expression de la citoyenneté et qu'ils sont garants, dans une démocratie, du principe fondamental de liberté d'expression et d'opinion, les médias occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne de nos sociétés. A côté d'une presse journalistique riche et variée, le développement des supports audiovisuels durant les dernières décennies et l'essor exponentiel qu'ont connu les nouvelles technologies ont, par ailleurs, donné corps à une société mondiale de l'information et de la communication.

Comme preuve, le réseau des réseaux, Internet, voit la consécration de la révolution du multimédia, ouvrant la voie à une véritable convergence tant du point de vue technologique qu'en matière de contenus.

Cependant, avec cette mondialisation croissante de l'information, la défense d'une expression régionale et locale constitue un objectif plus que jamais nécessaire ; c'est pourquoi, la démarche du CESR, dans le cadre de sa réflexion sur les médias implantés en Basse-Normandie, s'est efforcée de réaliser un tableau exhaustif de la situation des médias (presse écrite¹, radiophonique et télévisée) en mettant en évidence leurs approches respectives vis à vis de la notion d'identité régionale et locale. Enfin, les perspectives de développement ont été abordées du point de vue de l'adaptation des médias aux nouvelles technologies et des moyens indispensables pour valoriser à la fois leur ancrage local et leur rayonnement extérieur.

I – LA PRESSE REGIONALE ET LOCALE

Conformément au classement de la presse par grande famille, établi au niveau national, la presse d'information générale et politique est implantée en Basse-Normandie à travers :

- 2 quotidiens (un, régional et un, à diffusion surtout départementale),
- 15 hebdomadaires locaux,
- 1 hebdomadaire spécialisé.

¹ - L'étude du CESR s'est limitée à ce que l'on désigne officiellement la "presse éditeur" qui comprend les journaux et périodiques diffusés et commercialisés auprès du grand public. Elle exclut de ce fait la presse politique et d'opinion, syndicale, administrative, consulaire, etc.

Concernant tout d'abord la Presse Quotidienne Régionale (PQR), celle-ci est représentée en Basse-Normandie par deux titres :

- *Ouest-France* (premier quotidien régional), décliné en 9 éditions locales pour une diffusion totale de 115 360 exemplaires en 1998²,
- *La Presse de la Manche*, (titre appartenant de surcroît au groupe Ouest-France), diffusé à 26 700 exemplaires et principalement concentré sur la moitié nord du département de la Manche.

D'une manière générale, une comparaison nationale du taux de pénétration par région met en évidence le fait que, globalement, la Basse-Normandie (et plus encore la Normandie entière), fait partie des régions où on lit le moins la PQR (les régions qui dominant étant la Bretagne et l'Alsace), sachant cependant que le département de la Manche se distingue nettement avec un taux de pénétration situé entre 40 et 45 %, c'est à dire proche des taux enregistrés par les départements bretons³, alors que les résultats dans le Calvados et l'Orne n'excèdent pas en moyenne 25 %.

Cette situation s'explique par le fait que *La Presse de la Manche* jouit d'un fort enracinement local, révélateur d'un sentiment d'appartenance particulièrement développé chez les habitants du Cotentin à ce bassin de vie et qui s'identifient ainsi complètement au journal.

De même, le quotidien régional *Ouest-France* connaît, en Basse-Normandie, sa meilleure pénétration dans le Sud-Manche, territoire où les habitants se rapprochent dans leurs pratiques vis à vis de la presse écrite des comportements des départements bretons.

Enfin, en Basse-Normandie, les deux titres de quotidiens en présence, même s'ils ont enregistré un tassement de leur diffusion durant la dernière décennie ont, à l'image de la PQR en France, plutôt mieux résisté que la Presse Quotidienne Nationale (PQN) qui a subi de plein fouet à la fois une diminution des titres et une chute notable de leurs tirages.

Cependant, sur la période 1982-1998, la diffusion de *Ouest-France* qui a connu une baisse de -4,3 % sur le territoire bas-normand a, a contrario, enregistré une augmentation de +10,5 % sur l'ensemble de ses éditions dans les trois régions de l'Ouest⁴.

Caractéristique propre à l'ensemble de la Normandie, la Presse Hebdomadaire Régionale (PHR) d'information n'est dans aucune autre région aussi intensément implantée.

Avec 32 titres recensés, les deux régions ont ainsi une représentativité de 13,9 % au sein de l'échiquier national (230 titres existants), proportion qui est largement supérieure au poids démographique de la Normandie au sein de la France qui est de 5,47 %.

² - *Ouest-France* avec 40 éditions locales couvre les trois régions du Grand-Ouest pour une diffusion supérieure à 782 200 exemplaires pour 2 259 000 lecteurs.

³ - En 1997, pour les Côtes d'Armor et le Finistère (présence du *Télégramme de Brest* et de *Ouest-France*), le taux de pénétration dépassait les 50 % (record national avec le département du Haut-Rhin).

⁴ - Passant ainsi de 707 660 exemplaires diffusés en 1982 à 782 200 en 1998, toutes éditions confondues.

Avec 15 titres diffusés⁵, la Basse-Normandie pour sa part pèse 6,52 % au niveau national (pour 2,42 % sur le plan démographique), ce qui en fait la région administrative de France où le nombre de titres d'hebdomadaires est le plus élevé comparativement au nombre d'habitants.

L'ensemble des titres en présence avoisinerait les 210 200 exemplaires moyens diffusés en 1998 soit un résultat en progression de + 2,04 % depuis 1988.

Le succès que rencontre globalement la presse hebdomadaire locale tient en grande partie à sa périodicité davantage adaptée à un lectorat de plus en plus occasionnel vis à vis de la presse ainsi qu'à son approche éditoriale qui la rend dans le même temps plus proche de ses lecteurs. En effet, en délivrant une information de proximité, ces journaux touchent directement au vécu des habitants des territoires concernés.

Titres	Rythme de diffusion	Diffusion moyenne totale 1998
Liberté de Normandie	hebdomadaire	18 009 exemplaires
La Renaissance Le Bessin	bi-hebdomadaire	6 551 exemplaires
La Voix Le Bocage	hebdomadaire	5 053 exemplaires
Les Nouvelles de Falaise	bi-hebdomadaire	4 257 exemplaires
Le Pays d'Auge	bi-hebdomadaire	14 135 exemplaires
L'Eveil de Lisieux et L'Eveil Côte Normande	hebdomadaire	8 337 exemplaires
SOUS-TOTAL CALVADOS		56 342 exemplaires
La Gazette de la Manche, de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne	hebdomadaire	13 738 exemplaires
La Manche Libre ⁶	hebdomadaire	68 056 exemplaires
SOUS-TOTAL MANCHE		81 794 exemplaires
L'Orne Hebdo	hebdomadaire	11 398 exemplaires
Le Perche	hebdomadaire	13 421 exemplaires
Le Réveil Normand	hebdomadaire	12 656 exemplaires
Le Journal de l'Orne	hebdomadaire	7 152 exemplaires
L'Orne Combattante	hebdomadaire	17 511 exemplaires
Le Publicateur Libre	hebdomadaire	9 903 exemplaires
SOUS-TOTAL ORNE		72 041 exemplaires
TOTAL HEBDOMADAIRES BAS-NORMANDS		210 177 exemplaires

Tableau n° 1 : Répartition des hebdomadaires par département et diffusion moyenne totale 1998

Source : Diffusion-Contrôle

Enfin, le prix de vente modique (entre 5,20 et 8,00 francs pour les titres en question) est un atout certain dans la mesure où l'acte d'achat n'intervient qu'une fois (voire deux pour les trois bi-hebdos) dans la semaine.

Comme pour l'ensemble du territoire national, le mouvement de concentration de la presse écrite n'a pas épargné la Basse-Normandie et seul, aujourd'hui, l'hebdomadaire *La Manche Libre* reste indépendant, les autres titres étant répartis au sein du groupe HERSANT/FRANCE-ANTILLES (pour six d'entre eux), du groupe de presse MÉAULLE (cinq hebdomadaires) et du groupe Ouest-France (trois titres).

⁵ - En considérant à juste titre comme deux journaux à part entière *L'Eveil de Lisieux* et *L'Eveil Côte Normande* et non comme deux éditions d'un même journal.

⁶ - Toutes éditions (y compris celles débordant sur le Calvados).

Au plan détaillé, chaque titre est fortement implanté au plan territorial. Bon nombre d'hebdomadaires actuels ayant de surcroît une origine qui remonte à la fin de XIX^e siècle⁷, ceux-ci conservent, par le biais parfois d'éditions locales ou de cahiers centraux⁸, l'empreinte d'une ancienne presse d'arrondissement jadis très prolifique.

Comme précédemment, la Manche se distingue dans la mesure où il s'agit du seul département français où l'hebdomadaire arrive en terme de pénétration⁹ devant le quotidien ! Ce département abrite également le premier hebdomadaire de France, *La Manche Libre* qui, avec un tirage moyen de 71 600 exemplaires, a été consacré en 1999 (et ce, pour la seconde année consécutive), "étoile de l'OJD", récompense délivrée par l'organisme Diffusion-Contrôle dans la catégorie "presse grand public".

Il convient d'ajouter aux 15 titres hebdomadaires le journal *L'Agriculteur Normand* décliné en trois éditions départementales (20 000 exemplaires diffusés) mais classé à tort, selon le CESR, parmi la presse spécialisée car contribuant également - dans le créneau qui est le sien - à l'expression d'une presse citoyenne au même titre que les autres journaux (sa classification actuelle ne lui permettant pas de bénéficier de la même manière de l'aide postale).

En résumé, la plupart des hebdomadaires que compte la Basse-Normandie s'identifie comme de véritables lieux d'échanges et de dialogue et se veulent fédérateurs et créateurs de liens sociaux au sein de bassins de populations bien individualisées. A l'heure de la mondialisation croissante de l'information, les hebdomadaires locaux constituent des repères dans lesquels les lecteurs partagent et retrouvent des valeurs communes. En Basse-Normandie, des identités locales sont ainsi révélées par le biais de titres qui revendiquent l'appartenance au terroir, révélant ainsi la tradition fortement ancrée de la notion de Pays au plan régional aujourd'hui réhabilitée et relancée au niveau national.

Relevons toutefois une caractéristique propre à la capitale bas-normande qui, en l'absence de quotidien endogène (et ce, malgré des tentatives passées), s'est en quelque sorte approprié l'hebdomadaire *Liberté-Le Bonhomme Libre*, celui-ci enregistrant, cependant, ses meilleurs scores en milieu rural.

Alors que l'émergence d'une presse économique régionale (*La Lettre de Basse-Normandie*) a contribué à la prise de conscience du fait régional, le développement d'une presse magazine normande à travers notamment trois titres partout diffusés en kiosque (le premier, *Normandie-Magazine* est un "newsmagazine" d'informations régionales ; le second, *Pays de Normandie* s'identifie comme un magazine de découverte de la région et le troisième, *Patrimoine Normand* est un magazine culturel) a montré toute la difficulté de fédérer les habitants des deux régions autour de journaux qui parlent de leurs territoires. A la différence d'autres régions ou territoires en France, le lectorat bas-normand est plus réticent vis à vis de cette presse de territoire ou patrimoniale qui pourtant, par son sérieux, contribue à la promotion et à une meilleure connaissance des richesses exceptionnelles de la région !

Notons également l'existence d'une presse culturelle locale reposant sur un secteur associatif (tel les revues *Le Pays d'Auge* et *Le Viquet*) qui contribuent à la connaissance de l'histoire et des traditions régionales.

⁷ - Effet de la Loi de 1881 "d'affranchissement et de liberté de la presse".

⁸ - A l'image de *La Manche Libre* ou de *La Gazette de la Manche*.

⁹ - La pénétration d'un titre est calculé en comparant le nombre d'exemplaires diffusés au nombre de foyers.

• Un patrimoine à transmettre aux générations futures

Pour l'avenir, le principal défi posé par la quasi-totalité des groupes et entreprises de presse présents en Basse-Normandie porte sur la pérennisation de leurs titres existants aujourd'hui. Cela passe tout d'abord par le maintien voire le développement d'un lectorat au niveau local.

Ainsi, l'analyse du CESR a montré combien l'évolution favorable d'un titre local était intimement liée à la bonne vitalité et à la dynamique économique, sociale et culturelle de sa zone de diffusion.

Les politiques d'aménagement équitables du territoire menées à l'échelon régional apparaissent ainsi vitales pour le maintien des populations en milieu rural qui constituent encore aujourd'hui un lectorat fidèle de cette presse locale d'information. De la même manière, la disparition des commerces en milieu rural qui constituent autant de points de vente des quotidiens et hebdomadaires nuit incontestablement à la pénétration des journaux.

Autre aspect à prendre en considération, une bonne distribution de la presse localement apparaît comme un critère essentiel dans la fidélisation du lectorat. Inversement, la distribution du quotidien ou de l'hebdomadaire permet de conserver en milieu rural des tournées postales sans laquelle celles-ci ne seraient plus garanties ! Le rôle de la Poste apparaît fondamental tant en terme d'aménagement du territoire qu'au niveau des liens sociaux mais sa distribution, de plus en plus tardive aujourd'hui, apparaît comme un facteur pénalisant.

On constate par ailleurs que le portage revêt, pour le quotidien, un caractère stratégique. Bien qu'en augmentation sensible ces dernières années en Basse-Normandie cette pratique demeure concentrée sur les grandes et moyennes villes et certains chefs-lieux de cantons !

De la même manière, le CESR voudrait insister sur le fait que les modes de messageries et de distribution-ventes de la presse localement, du fait de leur rigidité, ne correspondent pas toujours aux traitements de la presse locale. Ainsi par exemple, une gestion trop stricte des stocks pour limiter les invendus peut aboutir parfois pour certains journaux à une crise de l'offre¹⁰.

Il convient d'insister également sur le coût de la modernisation des outils de production du secteur de la presse qui incite très souvent à la concentration des moyens (imprimerie, prépresse). Les titres de journaux souhaitant conserver des outils intégrés devront probablement se diversifier (comme le font déjà certains) en s'ouvrant à des activités autres que celles de la presse proprement dite (multimédia) pour garder au niveau régional de telles unités.

¹⁰ - Dans d'autres cas (revues culturelles locales), les invendus sont détruits à moins que l'éditeur ne rachète les stocks !

Enfin notons que depuis une décennie, la presse (et notamment magazine) doit faire face au développement des journaux des collectivités territoriales qui, à l'origine bulletins d'informations aux administrés, se sont étoffés et ont acquis aujourd'hui un volume, une qualité et un style rédactionnel qui n'ont plus rien à envier à certaines revues en vente en kiosque. La Basse-Normandie n'échappe pas à ce mouvement qui constitue une réelle préoccupation de l'ensemble des titres en région.

Le CESR ne remet pas en cause ces revues des collectivités locales distribuées gratuitement et à rythme de parution relativement espacé (publications bien souvent trimestrielles) dans la mesure où elles répondent à un besoin d'informations et font connaître les collectivités en tant que telles et toutes les actions et politiques menées, en formulant toutefois le souhait que celles-ci ne dépassent pas leurs champs d'interventions. Dans cet esprit, le CESR souhaite que les collectivités concernées s'attachent, parallèlement, à bien prendre en compte la presse bas-normande dans leurs plans de communication. Cela pourrait être l'occasion notamment de lancer en partenariat des campagnes de promotion voire d'information sur des grands thèmes de société (sécurité routière, santé, éducation...).

Le fort enracinement de la presse écrite en Basse-Normandie, fait quasi unique en France, est un atout considérable que nous nous devons de transmettre aux générations futures.

II – LE PAYSAGE RADIOPHONIQUE BAS-NORMAND

Le paysage radiophonique bas-normand est actuellement composé de 87 fréquences de radios privées autorisées à émettre sur le territoire régional ainsi que plus de 80 fréquences de Radio-France pouvant être captées¹¹ !

L'ensemble de cette offre diversifiée contribue à l'expression d'un large pluralisme, étant entendu que la gestion du spectre hertzien est un exercice délicat¹². D'ailleurs, la Basse-Normandie subit d'importantes contraintes en la matière du fait de son caractère frontalier (proximité de l'Angleterre et des îles anglo-normandes), de son relief et de ses massifs forestiers qui représentent autant d'obstacles à la propagation des ondes.

Sans reprendre totalement les nombreux enseignements du rapport d'information concernant les contenus des radios implantées en Basse-Normandie, le CESR souhaite cependant dans l'avis, insister sur la notion de programmes locaux en différenciant le secteur privé du secteur public.

¹¹ - En effet seule Radio-France, pour ses stations nationales, dispose d'émetteurs couvrant plusieurs départements et donc pas forcément implantés en Basse-Normandie.

¹² - Au préalable, il convient de noter que l'organisation et la gestion du paysage radiophonique régional dissocient clairement le secteur public du secteur privé en ce sens que, depuis la libéralisation des ondes en 1981, ces dernières sont soumises à un régime d'autorisation et de conventionnement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) alors que, pour Radio-France, les autorisations d'usage de fréquences sont attribuées par le CSA directement à TéléDiffusion de France.

• Une couverture des Locales de Radio-France à compléter

Au-delà des stations nationales du groupe Radio-France, le secteur public radiophonique est présent en Basse-Normandie via deux *Locales* à part entière : d'une part, *Radio-France Normandie-Caen* qui rayonne principalement sur le Calvados, le centre-Manche et une moitié ouest de l'Orne et d'autre part, *Radio-France Cherbourg*, cantonnée au Cotentin au nord d'une ligne Lessay-Sainte-Marie-du-Mont, les deux stations travaillant en réseau (notamment sur le plan rédactionnel).

Radios d'accompagnement et de service, les *Locales* sont considérées, au sein du secteur public, comme un élément indispensable de la démocratie locale et se veulent créateurs de lien social.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs rôles de correspondants pour les radios nationales du groupe Radio-France, les deux *Locales* bas-normandes sont considérées aujourd'hui parmi les premières stations décentralisées pour la fourniture de sujets d'actualités et de reportages à France Info ! Elles se classent ainsi au niveau national parmi celles enregistrant les plus fortes audiences.

En tant que radios de proximité, les *Locales* ont pour mission d'exprimer à l'intérieur de leurs programmations, autant que faire se peut, une identité locale ou régionale forte à travers notamment le vécu des habitants du territoire concerné. A ce sujet, en raison de son territoire restreint, mais à forte identité, *Radio-France Cherbourg*, dans son approche éditoriale, se prête tout logiquement à l'expression d'une communauté locale, ce que ne peut faire *Radio-France Normandie-Caen*, faute de sentiment d'appartenance marqué à un territoire de la part des auditeurs.

Or, aujourd'hui, la couverture des deux *Locales* interdit la réception d'une station de proximité du service public sur une majeure partie du littoral ouest et du sud de la Manche ainsi que sur une large moitié sud-est de l'Orne¹³.

Aussi, le CESR estime vital de réorganiser et de compléter le réseau de diffusion des stations décentralisées de Radio-France au niveau régional pour permettre la réception, dans de bonnes conditions, du programme -selon les zones concernées- de l'une des deux *Locales* bas-normandes.

Pour la Manche, un projet de réattribution de fréquence entre les deux *Locales* bas-normandes est en cours, celui-ci devrait aboutir à donner à la *Locale* cherbourgeoise la fréquence de Coutances (aujourd'hui site réémetteur de la station caennaise). Pour le CESR, ce choix apparaît logique et pertinent, à la condition que cette nouvelle fréquence arrose la côte ouest du département de la Manche et qu'elle permette une véritable continuité avec, au nord, la zone de diffusion actuelle de *Radio-France Cherbourg*.

Concernant le Sud Manche (zone actuellement couverte par *Radio-France Armorique*), compte tenu de l'effort important que fournit la Région dans le cadre de l'opération de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, le CESR estime également indispensable, à relativement court terme, de consacrer, sur le pays de la baie, les moyens permettant la réception des programmes d'une *Locale* bas-normande.

¹³ - Aujourd'hui, une partie de la Manche écoute Radio-France Armorique (Rennes) et le sud de l'Orne capte Radio-France Mayenne (Laval).

De la même manière, il juge opportun qu'une fréquence soit trouvée dans le sud du département de l'Orne pour couvrir cette zone aujourd'hui mise à l'écart d'un programme régional de Radio-France¹⁴.

Tout en dépendant de *Radio-France Normandie-Caen*, les fréquences de l'Orne et du Sud-Manche pourraient, comme cela est envisagé au niveau national, à terme, intégrer des décrochages propres aux pays desservis.

Cependant, compte tenu des investissements qui seront nécessaires au niveau national pour achever la couverture des territoires par des *Locales*, de telles opérations ne pourront se faire sans le soutien et l'instauration d'un réel partenariat avec les collectivités locales.

Enfin, au sujet des fréquences¹⁵ inactives que posséderait Radio-France en Basse-Normandie, le CESR souhaite qu'une étude soit menée sur la question. Si, le cas échéant, des fréquences s'avéraient ne pas être susceptibles d'être activées par le secteur public, le CESR se dit favorable à l'engagement de négociations avec le CSA en vue de lui restituer des fréquences.

• **Les radios privées : le soutien au pluralisme et à l'identité locale**

Depuis la libéralisation des ondes en 1981, le paysage radiophonique privé bas-normand, à l'instar de la situation nationale, a connu de profondes mutations. Un nombre important de radios locales ont périclité et disparu au profit des grands réseaux nationaux qui, à leur tour, jouent avec parfois une certaine efficacité la carte du local. Ce mouvement peut s'expliquer dans la mesure où, toutes associatives au départ, les radios ont été confrontées à un contexte commercial et concurrentiel depuis que la loi leur a permis, par la suite, l'accès à la publicité locale en contrepartie de la justification d'un programme réalisé localement.

Aujourd'hui, les radios privées sont classées en cinq catégories : associatives et communautaires (A), indépendantes commerciales et locales (B), locales affiliées à un réseau national (C), thématiques nationales (D) et grandes généralistes nationales périphériques (E).

Seules les trois premières sont concernées par un programme local qui est d'au moins quatre heures par jour pour les catégories A et B, et d'au moins trois heures quotidiennes pour les catégories C.

La défense d'une expression locale au plan radiophonique s'avère, pour le CESR, une priorité absolue qui s'inscrit d'ailleurs parmi les objectifs du projet de loi en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, lequel modifiera la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

¹⁴ - La Direction de Radio-France, a évoqué l'éventualité d'une reprise de la fréquence du Mouv' - radio jeune de Radio-France - au profit de la *Locale* caennaise.

¹⁵ - Comme détaillé dans le rapport, Radio-France disposerait partout sur le territoire national d'une "réserve" de fréquences sans que l'on en connaisse avec précision l'importance ni la localisation géographique, ce que critiquent vivement les opérateurs privés et notamment les réseaux nationaux.

	CATÉGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		CATÉGORIE D		CATÉGORIE E		TOTAL
	opérateurs	fréquences	opérateurs	fréquences	opérateurs	fréquences	opérateurs	fréquences	opérateurs	fréquences	fréquences
Calvados	4	7	2	4	4	5	7	10	2	3	29
Manche	1	2	2	9	4	7	6	10	2	3	31
Orne	2	4	1	8	3	5	6	8	2	2	27
Région	7	13	5	21	10	17	12	28	2	8	87

Tableau n° 2 : Répartition départementale par catégories des opérateurs et des fréquences radiophoniques privés en 1999

Source : CTR de Caen

Parce qu'elles contribuent à favoriser la communication sociale de proximité, les radios associatives et communautaires (A) jouent un rôle opportun dans le paysage radiophonique régional. En Basse-Normandie, la part de ces initiatives locales avec sept opérateurs présents et 14,9 % des fréquences radiophoniques régionales est, au demeurant, proportionnellement plus faible qu'à l'échelon national (26 %) ou même au reste de la zone couverte par le CTR¹⁶ de Caen (22,3 %), faute d'initiatives suffisantes ou satisfaisantes.

Outre l'engagement personnel de leurs promoteurs, voire dans quelques cas les subventions ou aides matérielles des collectivités locales, ces radios A arrivent à subsister financièrement grâce à l'existence au niveau national du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) auquel elles sont éligibles. En 1999, le montant global de cette aide a représenté, pour les radios associatives bas-normandes, 960 000 francs en fonctionnement et 120 000 francs en équipement.

En appui au bénévolat très développé, ces stations régionales bénéficient de soutiens grâce aux emplois aidés dont plus de la moitié étaient, à la mi-1999, des contrats emploi jeune pour lesquels le financement et la pérennisation se poseront à terme.

Ainsi, devant la nécessité de trouver de nouveaux financements (la publicité n'est admise que jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires de ces radios), le CESR préconise la possibilité d'abonder en Basse-Normandie le FSER en fonction de critères prédéfinis tels que le rôle de ces radios en matière sociale et culturelle, de soutien au développement local, de lutte contre l'exclusion ou d'aide à la création et à l'expression musicales. Des conventions pourraient être ainsi établies entre les opérateurs de la catégorie A, l'Etat et ses services extérieurs ainsi que les collectivités territoriales. Pour le CESR, le développement de radios d'agglomérations et de pays, dans le cadre de la reconnaissance territoriale de ces entités de par la loi, serait à favoriser.

Par ailleurs, il conviendrait, selon le CESR, de développer le rôle de ces radios associatives en matière d'éducation populaire en lien notamment avec les milieux associatifs locaux et régionaux.

La catégorie des radios indépendantes, commerciales et locales (B) est, en revanche, aujourd'hui proportionnellement mieux représentée en Basse-Normandie qu'au niveau national. Avec 5 opérateurs et 21 fréquences, ces radios, financées quasi-exclusivement par

¹⁶ - Le Comité Technique Radiophonique de Caen, émanation du CSA, chargé de l'instruction des demandes d'autorisation et du contrôle du respect des obligations et engagements des opérateurs, couvre les deux régions normandes ainsi que les départements de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Eure et Loir.

la publicité locale voire parfois nationale, ont su résister jusqu'alors au mouvement généralisé de reprise de fréquences par les grands réseaux nationaux. Les radios B trouvent, pour la plupart aujourd'hui, leur justification dans un rôle de proximité et une présence assidue dans la vie départementale (*Radio-Manche* et *Sea FM* dans la Manche, *Normandie FM* dans l'Orne, *Vire FM* et *Cocktail FM* dans le Calvados). Pour ce faire, ces radios privilégient dans la répartition de leurs émetteurs autant les zones urbanisées que les territoires ruraux, ce qui contribue pour elles à un réel surcoût dans la mesure où, il n'existe pas ou peu de marché publicitaire au sein de ces territoires moins peuplés.

Concurrencées par les grands réseaux thématiques nationaux, certaines de ces radios connaissent des difficultés financières réelles faute de ressources suffisantes, si bien que l'avenir de cette catégorie est posée à terme avec la crainte de voir disparaître encore davantage un mode d'expression local.

Pourtant, le CESR estime que les radios B occupent une place légitime au sein du paysage radiophonique régional à condition toutefois qu'elles sachent conserver leurs spécificités à travers une information aboutie et des rubriques locales et ne pas proposer, comme c'est, pour certaines, le cas aujourd'hui, un programme musical trop standardisé, certes correspondant aux goûts du moment, mais qui n'a aucune justification régionale.

Même si l'idée séduisante d'une mise en réseau des radios locales A et B paraît difficile à envisager pour la dernière catégorie (concurrence commerciale entre radios B sur une même zone géographique oblige !), le CESR encourage toutefois le rapprochement en Basse-Normandie entre stations locales afin, le cas échéant, d'étudier les conditions d'échanges de programmes ou de mise en commun de moyens humains et matériels pour, par exemple, accéder à l'information régionale voire faciliter les relations avec des annonceurs publicitaires¹⁷, ceci pour se battre à armes égales avec les radios nationales implantées localement.

Le CESR suggère ainsi la création d'une banque de données intranet (informations, programmes...) dans laquelle les radios A et B ainsi fédérées pourraient puiser.

Concernant les grands réseaux thématiques nationaux, disposer d'un programme local dans les villes les plus importantes représente un enjeu dans la mesure où il permet l'accès au marché publicitaire local. En outre, il est vrai qu'à la lumière de l'exemple bas-normand, une radio thématique nationale classée C (avec un programme local) est davantage plébiscitée en terme d'audience qu'une même radio thématique nationale sans programme local (classée en D). Il convient de reconnaître que certaines radios affiliées C font preuve d'un réel professionnalisme en matière d'information locale.

Mais d'une manière générale, l'implantation locale d'une station privée ne détermine en rien le contenu et la valeur du programme d'intérêt local dont la nature même justifie l'existence des catégories A, B et C. Il faut reconnaître, à cet égard, que la réglementation en vigueur, en imposant aux opérateurs concernés une durée minimale de programmes locaux, ne précise rien en terme de contenus.

L'absence d'une définition précise de ce programme d'intérêt local donne ainsi à l'instance de régulation, et notamment à chaque CTR chargé de l'instruction des appels à

¹⁷ - Certains experts doutent cependant de l'existence d'un marché publicitaire régional.

candidature, une latitude dans l'appréciation des dossiers durant les phases de choix ou de reconduction de l'opérateur.

Or, aujourd'hui, en raison des moyens informatiques dont disposent les radios (avec notamment la technique de programmation assistée par ordinateur), il paraît assez facile de contourner la réglementation.

Par ailleurs, selon l'instance de régulation, certaines radios C ne respecteraient pas le quota obligatoire de 3 h 00 de programmation locale jugée d'ailleurs, en matière musicale, trop contraignant par les grands réseaux nationaux. Celles-ci argumentent sur le fait que le programme musical d'une radio affiliée se limite en réalité à diffuser un répertoire identique à celui du programme national quoique dans un ordre différent !

C'est la raison pour laquelle le CESR souhaite qu'une distinction intervienne entre le programme diffusé localement et le programme d'intérêt local et demande au niveau national l'inscription par le décret d'une définition plus précise de ce programme d'intérêt local, de sa durée et de ses conditions de production.

En bref, c'est l'information (au sens large du terme) locale et régionale qui doit en constituer la référence. Il paraît clair que le programme musical réalisé par une radio bas-normande ne se justifie que si l'animateur intervient entre les plages musicales pour délivrer des informations à l'attention de l'auditeur bas-normand. De même, les radios implantées localement devraient, dans le cadre de leur programme musical, s'ouvrir davantage à des artistes régionaux.

Outre les journaux radiophoniques régionaux et locaux, les informations culturelles, touristiques et pratiques, les forums, interviews, l'intervention d'acteurs locaux dans tous les domaines s'inscriraient totalement dans la réalisation d'un vrai programme local.

Le CESR propose en la matière que les milieux associatifs voire les collectivités locales et publiques concourent dans le cadre d'un réel partenariat à l'alimentation d'un tel programme local.

Cela contribuerait en outre à une meilleure reconnaissance du média radio de la part des institutionnels régionaux qui pourraient davantage communiquer qu'ils ne font actuellement sur les stations régionales publiques ou privées. La radio permet, en effet, à travers différents formats présents en Basse-Normandie d'atteindre des cibles que ne touchent pas forcément les autres médias locaux à l'image des populations jeunes par exemple. Il est reconnu en effet que les jeunes sont de fidèles auditeurs des radios notamment musicales.

Il en est de même, selon le CESR, de certains messages que pourraient passer de manière plus systématique les collectivités locales et les services de l'Etat, (utilisant ainsi pleinement le média d'alerte qu'est la radio) pour sensibiliser sur des thèmes bien définis (rubriques ou messages en matière de santé, de sécurité routière, d'éducation, d'aide à la recherche d'emplois...). Signalons que déjà, des partenariats existent, notamment dans l'Orne, en matière de rubriques "info-routes" avec signalisation routière en place

Pour les radios C, la redéfinition du programme local, en excluant le programme musical pur, pourrait aboutir à la réduction du quota horaire qui y est consacré en échange d'un engagement fort des réseaux nationaux qui devront consacrer les moyens humains

nécessaires à l'instauration d'un véritable programme d'intérêt local en veillant toutefois à ne pas accroître les distorsions de concurrence avec les radios de la catégorie B.

Par ailleurs, participant également de manière importante au paysage radiophonique régional, le CESR tient à attirer l'attention de l'instance de régulation sur la nécessité d'obtenir en Basse-Normandie une bonne couverture, sur l'ensemble des villes régionales et des grands axes routiers, des grandes radios nationales d'information tant privées (RTL et Europe 1) que publiques (France Info) en modulation de fréquence dans la mesure où celles-ci permettent l'accès du public à l'information nationale.

Également, avec l'aménagement des autoroutes gratuites dont la Basse-Normandie bénéficiera en nombre à terme (autoroute A.84 des Estuaires, A.88 Caen-Sées, A.13 Caen-Cherbourg...), le CESR souhaite que se développent sur ces axes, la diffusion radiophonique d'informations routières soit en planifiant la fréquence dédiée du 107.7 et en trouvant les moyens de financer l'extension de la couverture d'Autoroute FM, radio des sociétés SAPN-Cofiroute (équipement d'émetteurs spécifiques), soit en associant par convention des radios locales pouvant être captées sur ces axes structurants

Enfin, l'avenir de la radio passe également, pour certains, par des solutions techniques à l'image de la généralisation du DAB (Digital Audio Broadcasting) . La radio numérique qui s'articule autour de la notion de blocs¹⁸, offre aux auditeurs une qualité de réception inégalée qui permet d'accompagner le message sonore de données visuelles, textes, images, ceci grâce à un écran. Cette radio "illustrée" est déjà diffusée sur Paris et dans les plus grandes agglomérations françaises.

Cependant, compte tenu des ressources hertziennes qui lui sont actuellement attribuées, l'offre du DAB s'avère très en deçà de celle que propose aujourd'hui la bande FM, ce qui laisse supposer que les deux systèmes de diffusion cohabiteront dans les années qui viennent. Par ailleurs, selon certains experts rencontrés, le DAB privilégiera surtout, du moins dans un premier temps, les agglomérations et les grands réseaux routiers au détriment du milieu rural.

Aussi, dans le cas d'une extension de la couverture du DAB, le CESR insiste pour que la ressource disponible soit suffisante pour réserver des blocs de programmes aux radios locales, une telle démarche devant s'inscrire dans une logique d'intérêt local.

III – VERS DES CHAINES TELEVISEES DE PROXIMITE

En matière de diffusion hertzienne des grandes chaînes nationales, on estime aujourd'hui que le taux de couverture de TF1, France 2 et France 3 en Basse-Normandie est proche du taux national (99,9 % selon TéléDiffusion de France). Concernant Arte/la Cinquième et M6, en dehors de territoires dans la Manche et certains sites de manière sporadique, toute la Basse-Normandie est aujourd'hui couverte.

¹⁸ - Chaque bloc ou ensemble de programmes sera constitué dans l'état actuel de la technologie de 5 à 6 radios. On table à terme sur un passage de 9 à 16 blocs sachant selon le CSA que l'on ne pourrait planifier en moyenne plus de trois blocs par zone géographique donnée.

Au plan détaillé cependant, certaines zones connaissent quelques difficultés de réception de la station régionale de France 3-Normandie (de nombreux territoires ne pouvant recevoir que les programmes des autres régions voisines¹⁹).

Tel est le cas spécifique du Sud-Manche, où une partie des habitants de ce territoire se raccordent systématiquement à l'émetteur de Rennes et reçoivent, de ce fait, les actualités régionales bretonnes. Après des investissements réalisés ces dernières années sur Avranches (système qui exige l'équipement d'une antenne spécifique de la part des particuliers), la zone de Granville est actuellement concernée par un projet d'équipement en petits réémetteurs avec la participation des collectivités locales (Ville de Granville, Conseil Général de la Manche notamment)²⁰.

De même, la partie sud de l'Orne, en raison du relief et des massifs forestiers, connaît encore des difficultés de réception (bien que l'on puisse dans certains cas, recevoir France 3-Normandie en se reliant à l'émetteur de Chartres qui diffuse sur un canal ses émissions²¹).

C'est pourquoi le CESR souhaite que tous les moyens soient entrepris pour assurer à tout bas-normand la réception d'un programme régional du secteur public.

Pour ce qui concerne ces programmes, France 3-Normandie comprend aujourd'hui deux pôles régionaux d'information, l'un implanté à Caen et l'autre à Rouen, auxquels s'ajoutent pour la Basse-Normandie, des bureaux décentralisés à Alençon, Cherbourg et Avranches. Ainsi, les journaux d'informations sont propres aux deux régions alors que certains magazines sont diffusés sur l'ensemble de la Normandie.

Conscient du rôle fondamental joué par le service public²², le CESR estime que l'affirmation des programmes de France 3-Normandie Caen ne peut que contribuer au renforcement de l'identité régionale.

Contrairement à la radio, la télévision locale en Basse-Normandie, hormis le secteur public et deux canaux locaux du câble (sur Caen et Hérouville-Saint-Clair), n'est pas encore une réalité à la différence d'autres régions françaises où il existe déjà des chaînes privées ou des décrochages de chaînes nationales à l'image de M6. En revanche, un mouvement s'est amorcé fin 1999 au bénéfice de la région avec l'installation de correspondances locales d'une part de *TF1-LCI* et d'autre part de la chaîne d'information sur le satellite et le câble "*i-télévision*".

Ceci préfigure peut être l'avenir avec le développement attendu de la télévision numérique hertziennne, procédé qui doit permettre d'ici à 2002²³ de recevoir, à partir de la traditionnelle antenne "râteau", une offre d'une trentaine de chaînes en qualité numérique et proposer des services interactifs.

¹⁹ - Il faut savoir que les personnes reliées par satellite ne peuvent bénéficier d'un journal régional. A la place, il leur est proposé un journal des journaux des rédactions locales.

²⁰ - Il faut avouer qu'il existe des contraintes très fortes dans la Manche à cause du relief mais aussi du caractère frontalier du département. Ainsi, de ce fait, le Nord-Cotentin a été équipé de multiples petits réémetteurs.

²¹ - Certains installateurs d'antennes et radioélectriciens peuvent cependant ignorer cette possibilité.

²² - Signalons en outre que les stations régionales de France 3 jouent le rôle de correspondants de la chaîne thématique "Régions" sur le câble et le satellite.

²³ - Début de la mise en place de la diffusion numérique qui concernera avant tout les territoires les plus peuplés. Le Gouvernement prévoit l'arrêt de la diffusion analogique actuelle vers 2010-2015.

Ainsi, outre le fait qu'aux côtés des chaînes généralistes actuelles (qui seront sans nul doute prioritaires pour accéder au nouveau réseau), pourront cohabiter des chaînes thématiques (en clair ou cryptées), le véritable enjeu du numérique hertzien repose sur la possibilité, contrairement au satellite²⁴, de développer de véritables chaînes de proximité.

Au niveau national, *France-Télévision*, aujourd'hui associée à la plate-forme expérimentale de Bretagne a décidé de faire de l'engagement de la télévision publique dans l'hertzien numérique l'un de ses objectifs prioritaires.

De cela, on peut s'attendre à une nouvelle offre de proximité avec une télévision locale et régionale renforcée dans ses programmes, en partenariat avec les acteurs locaux.

Concernant le secteur privé, à la lumière des expériences déjà menées en France en ce qui concerne la diffusion de chaînes locales analogiques, force est de constater que le principal obstacle à leur développement est d'ordre financier, en raison du coût important que requiert une programmation et diffusion locales.

La difficulté de ces télévisions de proximité pour s'autofinancer est due en partie à l'étroitesse actuelle des marchés publicitaires locaux ceci, en raison notamment du dispositif réglementaire national (décret du 27 mars 1992), qui interdit aux télévisions de diffuser des messages publicitaires en faveur de secteurs tels que la presse, le cinéma, le livre et surtout la grande distribution.

Or, de plus en plus de voix s'élèvent au niveau national pour faire évoluer cette disposition (celle-ci étant aujourd'hui habilement contournée par les chaînes nationales) d'ailleurs unique au plan européen. Cependant, on estime que la grande distribution représente environ 40 % des recettes publicitaires de la presse quotidienne de province.

Certains experts nationaux préconisent d'autoriser aux seules télévisions locales, l'accès à ces secteurs publicitaires aujourd'hui interdits.

Si tel était le cas, le CESR propose que les quotidiens ou hebdomadaires locaux, à défaut d'être des promoteurs directs de ces initiatives (en raison des réticences des groupes de presse en la matière), soient sollicités dans le cadre de partenariats locaux.

Cependant, conscient du rôle social et culturel que pourrait avoir des télévisions locales sur des territoires bien déterminés (télévisions de quartiers, télévisions de pays...), le CESR se dit tout particulièrement favorable à l'émergence d'une catégorie de télévision associative et communautaire (sur le modèle de la radio), qui trouverait son financement dans des partenariats locaux voire dans la mise à disposition d'un "fonds de soutien à l'expression télévisuelle locale et de proximité", comme le préconise à ce propos le CSA²⁵.

Enfin, en matière de contenus audiovisuels, la Basse-Normandie possède de réelles potentialités notamment avec l'existence de l'Atelier de Création Cinématographique et d'Animation Audiovisuelle de Normandie (ACCAAN) aujourd'hui labellisé Centre de Ressources Audiovisuelles. Le pôle bas-normand reconnu comme tel peut demain jouer

²⁴ - bien qu'il existe des chaînes thématiques multi-régionales comme la chaîne "Régions" ou "i-télévision" par exemple.

²⁵ - Contribution du CSA au Livre Blanc sur la numérisation de la diffusion terrestre de la télévision et de la radio, décembre 1999.

un rôle fondamental en matière de diffusion, de création et de production dans l'hypothèse du développement de programmes locaux.

IV – LES SITES INTERNET DES MEDIAS AU SERVICE DE L'IMAGE EXTERIEURE DE LA NORMANDIE

Devenant aujourd'hui un média de masse, Internet suscite autant de l'intérêt que de l'inquiétude de la part des médias traditionnels que sont la presse écrite, la radio et la télévision. En effet, rien que le temps passé à surfer sur la toile mondiale peut se faire au détriment de la lecture de la presse ou de la consommation télévisuelle.

Aujourd'hui, les médias s'affichent sur Internet et offrent des prestations complémentaires avec un certain succès dans la mesure où les sites consacrés aux journaux, aux radios ou aux chaînes de télévision figurent, sur le plan national, parmi les plus consultés.

A cet égard, les médias écrits et audiovisuels présents en Basse-Normandie mais bénéficiant d'une référence nationale (les radios affiliées à un réseau, France 3-Normandie) ou multi-régionale (le quotidien *Ouest-France*) sont depuis longtemps sur le web.

Pour la presse écrite, mis à part le quotidien régional cité qui met en ligne une lettre hebdomadaire déclinée par région et consultable gratuitement, rares sont encore aujourd'hui les sites Internet de la presse locale²⁶ bas-normande. En ce qui concerne les hebdomadaires, on se heurte aujourd'hui, selon leurs dirigeants, à la trop faible pénétration d'Internet notamment en milieu rural et à une clientèle pas encore suffisamment préparée à accueillir une édition électronique de leur journal (à la différence d'un lectorat d'un titre économique comme *La Lettre de Basse-Normandie* par exemple). De même, les magazines régionaux (et en premier lieu *Normandie-Magazine*) trouvent dans Internet un moyen d'être une vitrine de la région accessible dans le monde entier.

Au niveau radiophonique, parmi les 11 radios locales de catégorie A²⁷ et B que compte la Basse-Normandie, seules 4 d'entre elles possédaient un site Internet fin 1999, les autres déclarant pour la plupart en étudier l'ouverture. Quant aux radios affiliées, deux d'entre elles proposaient un site indépendant de celui que possède le label national.

Outre la liste des programmes, bon nombre des sites existants proposent même d'écouter la radio via Internet.

Enfin, pour la télévision, le site de France-3 Normandie constitue une vitrine des activités des deux rédactions de Caen et de Rouen et notamment, de leurs magazines d'information. Le site Internet permet, en outre, la consultation en ligne du "Tout images", résumé de l'actualité régionale en 2 minutes 30 de l'une des deux rédactions au choix.

²⁶ - En fait, *La Gazette de la Manche* et *L'Agriculteur Normand* possèdent un site Internet et proposent du commerce électronique, *La Manche Libre*, quant à elle, prépare un site et le groupe MÉAULLE mène une expérimentation en la matière.

²⁷ - Excepté Radio Courtoisie, radio A sans programme local.

En résumé, en se connectant sur le réseau mondial à un site des médias bas-normands, il est ainsi possible de connaître l'actualité de sa région, où que l'on se trouve sur la planète.

Internet, considéré par les médias régionaux comme davantage un moyen de diversification qu'une concurrence réelle, représente un outil permettant de renforcer le rayonnement de la région à l'étranger en même temps qu'un moyen pour tout ceux qui ont des attaches normandes de ne pas briser le contact.

Ainsi, comme il l'a déjà formulé dans des travaux précédents, le CESR insiste sur la nécessité de disposer à l'échelon bas-normand, dans le cadre d'une démarche d'intelligence économique, d'un portail Internet régional dans lequel devrait figurer en bonne place (grâce à des liens hypertexte) les sites des médias bas-normands classés par catégorie (presse, radio, TV).

V – DEVELOPPER LA SENSIBILISATION DES JEUNES A LA PRATIQUE DES MEDIAS

Si les jeunes témoignent d'un grand intérêt pour l'audiovisuel et les nouveaux médias (Internet), leur pratique de la presse est en revanche moindre (ou tout du moins différente). Ceci s'inscrit dans une tendance observée au niveau national du recul de l'écrit sur l'image avec, comme corollaire, une augmentation inquiétante, selon le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'illettrisme²⁸.

C'est pourquoi l'un des enjeux fondamentaux consiste en la sensibilisation des jeunes, notamment dans le cadre scolaire, aux médias (presse, radio et TV), démarche d'ailleurs incitée au niveau national par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis plus de 15 ans via le CLEMI²⁹.

Dans l'ensemble des régions, des équipes de formation et d'animation sont ainsi opérationnelles au niveau académique, celles-ci étant nommées par les Recteurs.

En Basse-Normandie, des actions sont menées par certains établissements sur la durée ou de manière plus ponctuelle en partenariat avec les professionnels. Ainsi, des collégiens et lycéens éditent d'ores et déjà leurs journaux en format papier (ou/et) en ligne sur Internet. Par ailleurs, la semaine nationale de la presse dans l'école est l'occasion de faire découvrir l'approche des médias auprès des jeunes et donne lieu à des concours de journaux dans les écoles, collèges et lycées de l'Académie, lesquels associent, lors des remise de prix, les collectivités locales.

²⁸ - En Basse-Normandie, notons qu'un réseau de Structures Permanentes de Lutte contre l'Illettrisme (SPLI) a été mis en place en 1992. En 1998, au plan régional, 16,5 millions de francs ont été consacrés à la lutte contre l'illettrisme et 1 940 personnes ont été accueillies en formation. Parmi elles, on recense 39 % de populations jeunes (16-25 ans).

²⁹ - Le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Informations, rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale et associé au Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), a pour mission de promouvoir auprès des jeunes, de la maternelle à l'Université, l'utilisation pluraliste des moyens d'informations dans toutes les disciplines.

Une autre approche réalisée en partenariat avec les quotidiens *Ouest-France* ou *La Presse de la Manche* sur Caen et Cherbourg consiste, chaque semaine, à faire écrire des articles par des lycéens d'un établissement à chaque fois différent (ceux-ci étant des correspondants du journal dans leur lycée), les deux titres y consacrant des rubriques ("l'écho des lycées" en trois colonnes deux fois par semaine pour l'édition caennaise de *Ouest-France* et "l'écho des bahuts" pour *La Presse de la Manche*).

Le CESR encourage de telles initiatives de sensibilisation à la presse écrite auprès des jeunes qui permettent de développer une pratique citoyenne de la lecture. Celles-ci pourraient d'ailleurs avantageusement être davantage étendues localement en partenariat avec les éditions des hebdomadaires locaux sur la durée ou dans le cadre d'actions ponctuelles.

De même, sachant qu'actuellement, aucune radio scolaire, de collège ou de lycée ne bénéficie encore d'une autorisation d'émettre sur la bande FM (contrairement à d'autres régions notamment frontalières comme la Haute-Normandie ou les Pays de la Loire : 4 radios recensées), des partenariats durables seraient à susciter en la matière. Signalons que certaines radios associatives déclarent mener déjà des actions éducatives ponctuelles en direction des scolaires.

Pour renforcer et développer ces actions, le CESR estime nécessaire d'accroître à l'échelon académique les moyens consacrés à cette mission fondamentale à laquelle pourraient davantage s'associer les collectivités locales³⁰ dans le cadre d'un partenariat durable.

VI – FAVORISER DES FORMATIONS EN FAVEUR DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS

Concernant la formation aux médias, force est de constater que la répartition actuelle des grandes écoles (notamment de préparation aux métiers de journalisme) au niveau national ne concerne que quelques pôles bien définis (Paris, Lille, Bordeaux...).

En matière de spécialisations aux métiers de l'audiovisuel, peu de formations sont ouvertes au niveau régional, ce qui contraint notamment les emplois-jeunes recrutés en radios associatives à se former hors région.

Notons que des formations universitaires existent en Basse-Normandie à l'image du département d'IUT "Information et Communication" d'Ifs ou encore, du DESS proposé par l'UFR Sciences "Nouvelles applications Internet". Par ailleurs, au sein de ce dernier département, il est prévu de mettre en place une licence et une maîtrise "Ingénierie de l'information et de la communication" de même qu'une licence professionnelle "Rédaction de site Internet-webmestre".

³⁰ - Celles-ci sont, en fonction du niveau d'éducation concernée (Conseils Généraux et Collèges, Conseil Régional et Lycées), déjà parties prenantes dans le cadre de la remise des prix aux lauréats des concours de journaux en milieu scolaire.

Le CESR insiste ainsi sur l'importance de disposer à l'échelon de la région, voire à un niveau interrégional, de formations adaptées au secteur des médias tant initiales que continues.

VII – LUTTER CONTRE LE DEFICIT D'IMAGE DE LA REGION

La forte implantation de la presse locale à l'échelon régional montre, rappelons-le, incontestablement la diversité des territoires qui constituent la Basse-Normandie.

En revanche, l'étude du CESR sur les médias a révélé toute la difficulté des lecteurs, à se reconnaître dans une presse régionale (et notamment magazine), révélateur en quelque sorte d'un certain déficit d'image de la région auprès de ses habitants et d'une absence de prise de conscience d'une réelle identité.

Plus largement, une telle caractéristique traduit une connaissance plutôt partielle des bas-normands vis à vis des richesses de leurs territoires sur les plans paysager, historique, patrimonial, littéraire, artistique, économique, social... .

Aussi, le CESR estime que tous les médias implantés en Basse-Normandie pourraient, certes différemment selon leurs zones de couverture, contribuer encore davantage à renforcer le sentiment d'appartenance à l'entité régionale en s'inspirant, par exemple, de la campagne "Une Normandie...an 2000" qui, durant l'automne 1999 a réuni l'ensemble de la presse hebdomadaire autour de pages communes consacrées à des thématiques et des reportages régionaux. Une telle action mériterait de se poursuivre dans la mesure où elle contribuerait à la promotion et à la valorisation de la région tout entière.

Dans le même esprit, le CESR croit à la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire en faveur d'une meilleure connaissance de leur région et de ses pays et cela, à travers différentes disciplines et à tous les niveaux de l'enseignement. Pour cela, tout nouvel enseignant nommé en région pourrait bénéficier d'un stage de formation sur la connaissance géographique, économique, culturelle et historique de la Normandie.

En résumé, la Basse-Normandie, au regard du paysage médiatique qui est le sien n'est pas "une" mais "multiple". Plus qu'ailleurs, la notion de "Pays" est ancrée profondément dans les mentalités comme l'illustrent les pratiques locales liées à la presse écrite ou encore la répartition des stations radiophoniques qui ont, pour certaines d'entre elles, épousé ce découpage. L'arrivée attendue de la télévision numérique terrestre rendra, de la même manière, possible demain, la création de chaînes de proximité.

Le principal défi pour l'avenir porte ainsi sur la pérennisation et le développement des médias locaux et régionaux.

D'ailleurs, Internet qui n'est pas sans présenter des risques de standardisation des identités culturelles et linguistiques au niveau mondial peut, paradoxalement, avoir des perspectives considérables en terme de renforcement de ces identités locales et régionales.

Ainsi, à l'heure de la mondialisation de l'information, seul un soutien aux médias bas-normands leur permettra d'affronter la révolution technologique attendue du siècle prochain dont nous ne percevons encore que les prémices.

Le Président,

Maurice DROULIN